

SIRE présente une note d'honoraires et de frais s'élevant à 1.000 NF

Le Conseil Municipal

Vu la note de frais et honoraires présentée par M le Bâtonnier SIRE
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de mandater à M. le Bâtonnier SIRE à Bordeaux, rue du Palais Gallien CCP 910.99 à Bordeaux, la somme de 1.000 NF à titre de remboursement de frais et honoraires pour services fournis en cours dans l'affaire du Casino de ROYAN
- que la dépense sera mandatée ch. XXXVII, art. 14 "Construction du Casino Municipal."

Approuvé à l'unanimité

4) Honoraires d'Avocat - M^e de FONT-REAUXX

M. de FONT-REAUXX est intervenu pour la ville dans la procédure de référé intentée par la S^te des Casinos de Royan, à la ville, devant le Président du Tribunal de Grande Instance de SAINTES, le 27 juillet 1960.

Il présente une note d'honoraires s'élevant à 1.000 NF

Le Conseil Municipal

Vu la note d'honoraires présentée par M. de FONT-REAUXX
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de mandater à M. de FONT-REAUXX, avocat à Paris, 54 rue de Babylone Paris 8^e, CCP PARIS 1780-60, la somme de 1.000 NF à titre d'honoraires pour la procédure de référé intentée contre la ville, par la Société des Casinos de ROYAN, le 27 juillet 1960.
- que la dépense sera mandatée ch. XXXVII - art. 14 "Construction du Casino Municipal".

Approuvé à l'unanimité

5) Honoraires d'Architecte - M. HEBRARD

M. HEBRARD, architecte DPLG, a fait une étude pour la remise en place du monument AMIOT, dont la ville a la charge dans le cimetière protestant. Il présente un mémoire d'honoraires de 200 NF soit 5% du montant des travaux de 4.000 NF

Le Conseil Municipal

Vu la note d'honoraires présentée par M. HEBRARD
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de mandater à M. HEBRARD la somme de 200 NF, à titre d'honoraires, pour l'étude de la remise en place du monument Amiot au cimetière protestant.